

Qualité des statistiques du mouvement de la population provenant des registres de l'état civil

I. Base de la tabulation	Naissances vivantes	Décès	Mortalité infantile	Morts foetales tardives	Mariages	Divorces
Base actuelle de la tabulation:						
- date de l'événement	X	X	X	X	X	X
- date de l'enregistrement						
Depuis combien de temps employez-vous cette base actuelle de tabulation?	Toujours	Toujours	Toujours	Toujours	Toujours	Toujours

II. Complétude de l'enregistrement (estimation)	Naissances vivantes	Décès	Mortalité infantile	Morts foetales tardives	Mariages	Divorces
90 p. 100 ou plus	X	X	X	X	X	X
75-89 p. 100						
50-74 p. 100						
Moins de 50 p. 100						
Veillez spécifier:						
(a) Année à laquelle estimation de la complétude se réfère:	2014	2014	2014	2014	2015	2015
(b) Bases de l'estimation de la complétude:						
-Analyse démographique						
-Double contrôle des registres	X	X	X		X	X
-Recensement de la population						
-Enquêtes par sondage						
-Autre (précisez)				Bulletins état civil		
-Aucune évaluation						

Prière de nous envoyer des documents publiés et non publiés, qui concernant la complétude de l'enregistrement et les méthodes utilisée pour estimer la complétude.

Qualité des statistiques obtenues par d'autres sources

La base des estimation est:	Naissances vivantes	Décès	Mortalité infantile	Morts foetales tardives	Mariages	Divorces
- Recensement de la population						
-Enquêtes par sondage						

- Registres de population	X	X	X		X	X
- Système de double enregistrement						
-Autre (précisez)				Bulletins état civil		

Veillez joindre tout document décrivant les méthodes utilisés pour les estimations de statistiques d'état civil basées sur d'autres sources que l'enregistrement des faits d'état civil.

Metadonnées complémentaires pour certains tableaux

Tableau 1.1 - Définitions urbain / rural

Veillez indiquer la définition utilisée pour les zones urbaines et la période d'utilisation	Zones urbaines = zones non rurales. Depuis 1991.
Veillez indiquer la définition utilisée pour les zones rurales et la période d'utilisation	33 communes qualifiées de rurales par une étude réalisée sur base des données du recensement de 1991.

Tableau 1.6 - Motifs d'autorisation pour les avortement légaux

<i>Veillez indiquer d'un "X" les options possibles.</i>	X	
a) La non-interruption de la grossesse comporterait, por la vie de la femme enceinte, un risque plus grave que celui de l'avortement.		
b) La non-interruption de la grossesse comporterait, por la santé physique de la femme enceinte, un risque plus grave que celui de l'avortement.		
c) La non-interruption de la grossesse comporterait, por la santé mentale de la femme, un risque plus grave que celui de l'avortement.		
d) La non-interruption de la grossesse comporterait, pour la santé mentale ou physique d'un enfant déjà né dans la famille, un risque plus grave que celui de l'avortement.		
e) L'enfant né à terme courrait un risque important de souffrir d'anomalies physiques ou mentales entraînant pour lui un grave handicap.		
f) Autres motifs.	X	situation de détresse pour la femme

Tableaux 14a, 14b, 15a and 15b - Tables de mortalité

Les tables de mortalité se réfèrent-elles à la population de facto ou de jure?	De jure
Une méthode de lissage a-t-elle utilisée? Si oui, laquelle?	Non

Y'a t-il une méthode spécifique utilisée pour conclure la table de mortalité à des âges plus élevés ? (par exemple, Gompertz, Makeham, etc. ?) Laquelle ?	Non	
Si un modèle de table de vie ou un modèle relationnel est utilisé pour obtenir la table de mortalité (par exemple, Coale-Demeny West, trait UN Sud Asiatique), de quel model s'agit-il ?	Non	
<i>Veillez indiquer d'un "X" les options qui s'appliquent:</i>	X	
Quelle source de données a été utilisée pour calculer les tables de mortalité?		
a) Décès enregistrés non ajustés	X	
b) Décès enregistrés ajustés		
c) Information sur les décès obtenu dans le recensement		
d) Espérance de vie à la naissance		
e) Mortalité en dessous de 5 ans		
f) Mortalité infantile (en dessous 1an)		

--

Tableau 22 Âge minimum légal du mariage

Veillez spécifier l'âge minimum légal auquel le mariage peut avoir lieu:	Hommes	Femmes
a) Avec consentement parental	18	18
b) Sans consentement parental	18	18

--